

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 30 JUIN 2022

portant fin de fonctions et nomination d'un régisseur d'avances et de recettes
auprès de la Cour nationale du droit d'asile

NOR : JUST 2219258A

Le vice-président du Conseil d'État,

Vu le code de justice administrative, notamment son article R. 121-14 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2010 abrogeant et remplaçant l'arrêté du 26 avril 1995 instituant une régie d'avances et une régie de recettes auprès du Conseil d'État et habilitant le vice-président du Conseil d'État à instituer ou à modifier des régies d'avances et des régies de recettes auprès des cours administratives d'appel et des tribunaux administratifs et instituant une régie d'avances et de recettes auprès de la Cour nationale du droit d'asile ;

Vu l'arrêté du 25 octobre 2011 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des cours administratives d'appel, des tribunaux administratifs et de la Cour nationale du droit d'asile ;

Vu l'arrêté du 26 janvier 2021 portant nomination Madame Amélie Ratomposon régisseur d'avances et de recettes auprès de la Cour nationale du droit d'asile ;

Vu la proposition du 23 juin 2022 de la présidente de la Cour nationale du droit d'asile,

ARRETE :

Article 1^{er}

À compter du 1^{er} juillet 2022, il est mis fin aux fonctions de régisseur d'avances et de recettes auprès de la Cour nationale du droit d'asile de Madame Amélie Ratomposon, adjointe administrative.

Article 2

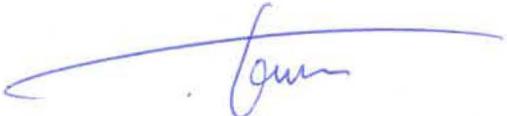
À cette même date, Madame Somaya Bouchtaoui, adjointe administrative principale de 2^{ème} classe, est nommée en qualité de régisseur d'avances et de recettes auprès de la Cour nationale du droit d'asile.

Article 3

Le secrétaire général du Conseil d'État est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le **30 JUIN 2022**

Pour le vice-président du Conseil d'Etat,
et par délégation,
Le secrétaire général du Conseil d'Etat,



Thierry-Xavier Girardot